

L'histoire du pays de Lalloeu en 10 leçons

(par Christian Defebvre Agrégé d'histoire-géographie)

Résumé du cours n°3 : L'âge féodal de Charlemagne à la guerre de cent ans

Couronné à Rome en l'an 800, l'empereur à la barbe fleurie dirige son empire à partir d'Aix la Chapelle. En 802, il réorganise l'administration. Le pagus est un nouveau découpage territorial. Le missi est nommé par l'empereur pour contrôler les comtes et les évêques. Charlemagne remet en ordre la société de son époque...

Par le traité de Verdun, conclu le 8 ou le 11 août 843 (dates qui diffèrent selon les sources), les trois fils survivants de Louis le Pieux, les petits-fils de Charlemagne, se partagent ses territoires, l'empire carolingien, en trois royaumes.

Depuis la mort de Charlemagne, en 814, des envahisseurs menacent toutes les parties de l'ancien Empire carolingien en particulier les hommes du Nord appelés Normands ou Vikings...La menace d'invasions normandes, la montée de l'aristocratie conduit à une fragmentation du pouvoir. C'est l'émergence des principautés comme, par exemple celle du comté de Flandre.

Minariacum est détruite en 880 et une ville nouvelle s'établit sur la rive gauche de la Lys sous le nom d'Estaires ou Stegers...Une thèse de M. Gravier sur les invasions vikings dit que certains raids vikings donnent lieu à une colonisation. Il précise que « les vikings avaient une culture très marquée par la numérogie. Quand des vikings s'installent, ils arrivent par dix bateaux. Ils placent en cercle les pierres de stabilisation des drakkars et partagent le territoire conquis en quatre lots qu'ils administrent de façon démocratique. Ils dénomment ce territoire « Lallod » qui signifie terre que l'on partage en quatre... ».Ainsi s'expliqueraient les dix cailloux et les quatre parties du pays de Lalloeu...

A partir de 880, le pays de Lalloeu se distingue par ses coutumes : les assemblées de la verde Rue réunissent tous les hommes des quatre parties du pays de Lalloeu (La Gorgue-lalloeu, Laventie, Sailly sur la Lys et Fleurbaix). Ces assemblées décident des lois du pays. L'abbé de Saint Vaast est seigneur temporel du pays de Lalloeu. Il est représenté sur place par un prévôt qui réside à la prévôté de Sailly sur la Lys. Au départ le prévôt était appelé le moine : li mounies de Sailly. Il est à la fois ministre du culte et gardien de prison... Dix échevins, 3 de Laventie et Fleurbaix, deux de Sailly et La Gorgue, administrent le territoire. Ils sont nommés par l'abbé de Saint Vaast de concert avec le prévôt. Les échevins assument aussi le pouvoir de justice qu'ils rendent sur les dix cailloux. Ils sont renouvelés par moitié chaque année le jour de la Saint Rémi. Le bailli apparaît plus tard. Il réside à Sailly et semble au départ un assesseur du prévôt. On l'appelle le bailli de Saint Vaast.

En 1098, l'évêque d'Arras Lambert, accorde la création de trois paroisses du pays de Lalloeu. La Gorgue est érigée en paroisse en 1190 par suite d'une décision prise par Didier, évêque de Thérouanne et Robert de Béthune. Cette création empêchait l'extension du pays de Lalloeu vers le Nord ouest.

L'exemple du mal des ardents permet d'évoquer les croyances de l'époque et l'origine de Notre dame du Joyel à Fleurbaix.

La période 1150-1250 est prospère. L'agriculture, les draps, donnent aux pays du Nord une réputation de richesse. Cette richesse attire les convoitises. Le comté de Flandre cherche à s'étendre vers le sud et la royauté capétienne cherche à contrôler ces riches contrées par des liens de vassalité.

Le pays de Lalloeu obtient le respect de ses coutumes à travers diverses chartes qui fixent par écrit les habitudes du pays. Celle de 1245 sera considérée pendant 300 ans comme la référence pour la coutume du pays de Lalloeu. A proximité du pays de Lalloeu les conflits sont de plus en plus nombreux . Le pays de Lalloeu est fortifié notamment la prévôté de Sailly transformée en forteresse.

En 1337 commence la guerre de cent ans....

(Christian Defebvre, le 27 novembre 2008)